SAS ABNER VTC ET LOCATIONS DE L'EDITION DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

BILAN COMPTABLE N+2 avant répartition du bénéfice

ACTIF		PASSIF	
109 : Actionnaires, capital souscrit non appelé	100	101 : Capital appelé, versé	100
		108 : Compte exploitant	18363.20
119 : Report à nouveau (solde débiteur)	10060.40	110 : Report à nouveau (solde créditeur)	10060.40
411 : Clients divers	27309.44	444 : État – Impôt sur les bénéfices	2128€
44567 : Crédit de TVA à reporter	244.05	512 : Banque	983.59
		Bénéfique	**6074.70**
Total actif	**37709.89**	**Total passif**	**37709.89**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2025 DE SASU

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 100 euros.

RCS : 917660037 R.C.S Pontoise.

Siège social : 05 bis, Rue du Clos Fleuri 95520 OSNY.

Procès verbal de l'assemblée générale du 30 Juin 2025.

Fait le 16/07/2025 à OSNY au siège social.

ABNER VTC ET LOCATIONS est une société par actions simplifiée unipersonnelle, il n'y a pas d'associée, le président CHARLES Jean Abner s'est réunis en assemblée générale sur la convocation de lui-même qui est le Gérant. Il est présent.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration et reconnait la validité de la convocation.

Le président de séance rappelle ensuite l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour.

Lecture est donnée au rapport du Gérant.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demande plus la parole, le président de séance met aux voix les résolutions à l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, décide d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils ont été présentés, faisant ressortir un bénéfice de 6074.70

Euros ainsi que les opérations traduites par des comptes ou résumé de ce rapport.

En conséquence, l'assemblée donne quitus au Gérant sur sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de payer 15% du bénéfice (911euros) au service des impôts et mettre la différence (5163.70) euros au compte du Report à Nouveau.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé après lecture.

Nom et Signature : CHARLES



Compte de Résultat N+2

Compte 6	CHARGES (Hors Taxes)	Exercice N+2	Compte7	PRODUITS 7 (Hors Taxes)	Exercice N+2
6021	Matières consommables	153.48	706	Prestations de services	27309.44
604	Achat d'études et de prestations de services	38			
6061	Fournitures non stockages (Eau, Electricité…) etc.	597.25			
6063	Fournitures d'entretien et petit équipement	33.34			
6161	Multirisques	168			
6250	Déplacements et Missions	51.92			
6251	Voyages et déplacements	16752.35			
6260	Frais postaux et communications	278.63			
62810	Concours divers (cotisations)	372.72			
6470	Autres charges sociales	517.06			
658	Charges diverses de gestion courante	0.99			
6712	Pénalités, amendes fiscales et pénales	143			
695	Impôt sur les bénéfices (charges)	2128€			
Total	**des comptes 6**	**21234.74**	**Total du compte 7**		**27309.44**
Résultat de l'exercice		**6074.70**			

Annexes aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Entreprise:

Capital: 100 €

SIREN: 917660037

Adresse: 05 Bis, Rue du Clos Fleuri 95520 Osny.

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes ont été établis conformément aux Principes comptables français, dans le respect du principe de prudence.

-Pas d'amortissements

2. Informations sur le bilan

Créances

- Autres créances (TVA deductible): €244.05

-Dettes.

- Dettes fiscales et sociales: 911€

3. Informations sur le compte de résultat.

- Chiffre d'affaires: 27309.44 €
- Résultat d'exploitation: 48794.13€
- Résultat net: 6074.70 €

4. Pas d'engagements hors Bilan

Aucun engagement hors bilan à signaler.

5. Effectif moyen

- Salariés: 0
- Dirigeants non salariés: 1

6. Autres informations

- Aucun changement de méthode comptable durant l'exercice.
- Aucune procédure judiciaire en cours.